



## ASSOCIATION AGREEE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU FAUCIGNY

Compte rendu du Conseil d'administration de l'AAPPMA du Faucigny du **05/03/2026**

Sur convocation, les membres du Conseil d'administration de l'AAPPMA du Faucigny se sont réunis le jeudi 5 mars 2026 à 18h00 au siège de l'association.

Membres présents : Franck MARGAS, Yves MEGOZ, Jean-Pierre CASSINA, Jean SCOMPARIN, Julien BLANC, Henri Pierre BLANES, Grégory CREMA,

Membres excusés : John NARDELLI, Tomy RADET

Membres absents : Jean-Louis NEGRELLO, Philippe OTTONE.

---

### ORDRE DU JOUR

1. Bilan de l'AG du samedi 21 février
2. Préparation de la réunion des gardes du vendredi 6 mars
3. Plan Pêche 2026. Donner mandat au président pour faire la demande.
4. Réunion Réglementation du 16 mars 26
5. Réunion sur le cormoran le 9 mars 2026
6. Valider officiellement Ristournes 2025 pour les sociétés.
7. Délibération du CA sur le nokill des carpes dans le Faucigny
8. Tour de table

---

#### 1- Bilan de l'AG du samedi 21 février

L'AG s'est très bien déroulée. Les participants semblent satisfaits et nous avons des remarques positives pour l'intérêt des échanges et pour le repas qui a suivi..

Merci à tous les participants.

#### 2 - Préparation de la réunion des gardes du vendredi 6 mars

Nous avons besoin, de la part de chaque garde, d'un rapport d'activité mensuel à retourner à l'AAPPMA.

Voir comment interdire la pêche dans le Faucigny, aux personnes qui portent préjudice à l'AAPPMA, conformément à l'article 34 du statut des AAPPMA.

#### 3 - Plan Pêche 2026, besoins examinés:

##### Écloserie d'Ayze:

- 1) Devis pour un système de ventilation avec extraction d'air.
- 2) Cuve de 800 litres pour le nouveau 4X4

##### Passy:

- 3) Bac collecteur de tri de poissons
- 4) Dégrilleur

##### Marignier:

- 5) Refaire les évacuations

##### Mieussy:

- 6) Refaire certains bassins

Le CA valide et donne mandat au président pour les demandes concernant:

- 2) La cuve du 4X4



## ASSOCIATION AGREEE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU FAUCIGNY

3) Le bac de tri pour Passy

5) Refaire les évacuations pour Marignier (sous condition de recevoir un complément d'information, plan,...) et avoir des explications sur le tarif des pièces.

### 4 - Réunion Réglementation du 25 mars

Lundi 16 mars, les doléances doivent être envoyées à la fédération:

Réunion en présentiel à la fédération le 25 mars.

#### Le CA valide:

- Lac de Lessy, changement du mode de pêche: nouveau mode: aucun appât naturel,
- "Prendre et relâcher" les carpes dans tout le Faucigny (voir point 7),
- Petit lac de Flérier, reconnu en première catégorie (nous avons les baux).

### 5 - Réunion sur le cormoran le 9 mars 2026 14h00

Toutes les AAPPMA se réunissent à la fédération pour faire un point et plan d'action.

### 6 - Valider officiellement Ristournes 2025 pour les sociétés de pêche

Le CA valide le tableau présenté concernant les ristourne 2025.

### 7 - Délibération du CA sur le nokill des carpes dans le Faucigny

Le Ca valide le "prendre et relâcher" pour toutes les carpes dans le Faucigny.

Le point va être proposé à de la réunion réglementation.

### 8 -Fête de la pêche

Nous organisons la fête de la pêche en 2026, dans les mêmes condition qu'en 2025.

Yves va relancer les démarches pour établir la liste des sociétés de pêche qui participent.

### 8 - Tour de table

#### **Yves :**

- Forme de l'annonce des lâchers qui a été décidée:  
La semaine prochaine (avant l'ouverture) , envoi d'une newsletter par "Carte de pêche", pour annoncer les lacs qui vont accueillir les 1'800 Kg de truites.  
Mise en place d'un calendrier annuel sur notre site, avec un rappel sur Facebook de temps en temps.
- RMC Sport fait une émission pêche tous les 15 jours, sur Youtube: [Unibet - Spot transition 1](#)  
Vu la première émission celà semble très intéressant.

#### **Autre idée:**

Demander à la fédération s'ils ont un autocollant, pour l'information sur la vente de cartes de pêche, pour les dépositaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Compte rendu établi par Franck MARGAS et approuvé à l'unanimité des présents, en fin de réunion.